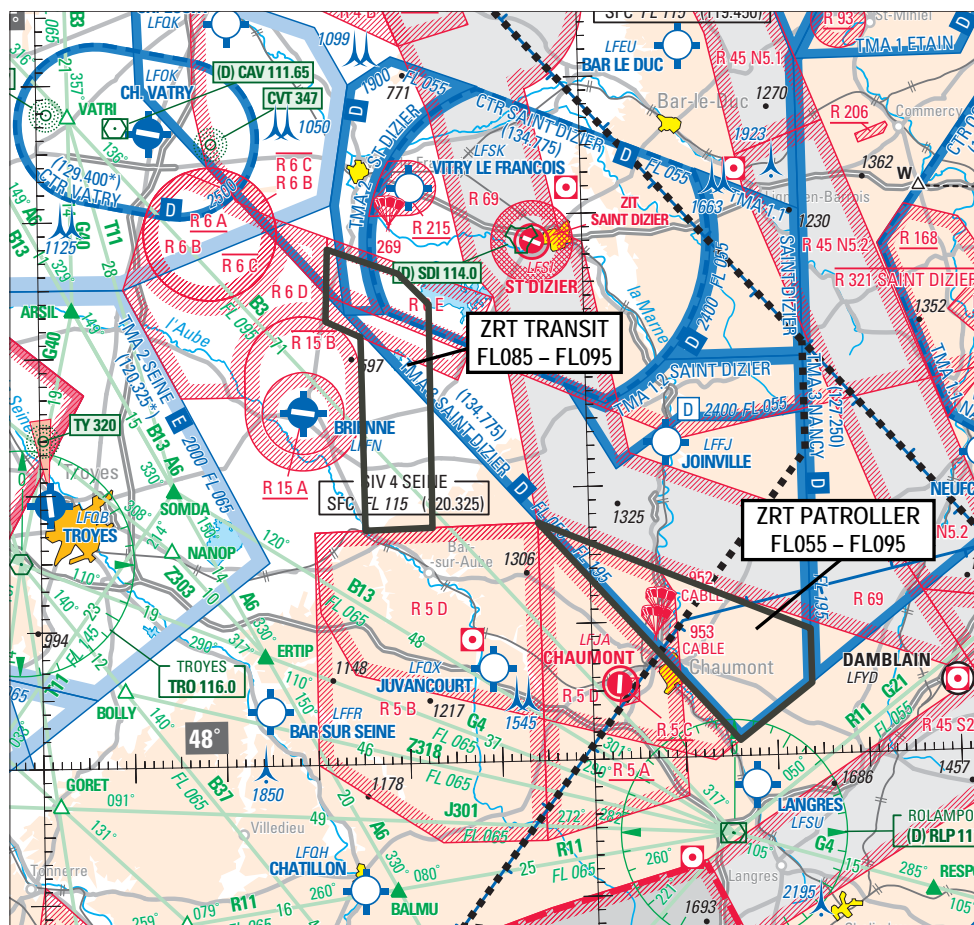


Objet : Création à titre expérimental de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) PATROLLER et TRANSIT, pour vols d'aéronefs sans équipage à bord dans la région de Chaumont (FIR : Reims LFFEE)

En vigueur : Du jeudi 22 avril 2021 au mercredi 20 avril 2022

Lieu : FIR : Reims LFFEE, Paris LFFF - AD : Chaumont Semoutiers LFJA



Extrait carte SIA « France Nord » au 1 / 1 000 000 édition 2021

ACTIVITÉ
Création à titre expérimental de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour la mise en œuvre de 2 nouveaux systèmes de drones à partir de l'aérodrome de Chaumont (LFJA). Ce dispositif vient compléter les zones LF-R 5 CHAUMONT.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activables du LUN 0600 au VEN 1100 sauf jours fériés.

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : RAI Chaumont Semoutiers : 118.775 MHz quand ZRT actives. SEINE INFO : 120.325 MHz PARIS INFO : 126.100 MHz PARIS ACC : 120.950 MHz BALE INFO : 135.850 MHz SAINT DIZIER APP : 134.775 MHz RAKI ou CDC de remplacement : 119.700 MHz, 143.550 MHz, 317.500 MHz

GESTIONNAIRE
61ème Régiment d'artillerie

STATUT
ZRT qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

STATUT
ZRT qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAM/CAG : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs de la Défense ayant obtenu l'accord de la cellule C3D ; - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après accord de la cellule C3D.

SERVICES RENDUS
CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu. CAG : services d'information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT PATROLLER	ZRT TRANSIT
Limites latérales 48°17'26"N, 004°54'25"E 48°09'10"N, 005°23'55"E 48°05'12"N, 005°23'55"E 48°01'09"N, 005°15'57"E 48°17'26"N, 004°54'25"E	Limites latérales 48°37'44" N, 004°31'53" E 48°35'52" N, 004°39'40" E 48°33'35" N, 004°42'58" E 48°17'14" N, 004°42'52" E 48°17'07" N, 004°35'32" E 48°31'17" N, 004°35'24" E 48°32'28" N, 004°31'35" E 48°37'44" N, 004°31'53" E
Limites verticales FL 055 / FL095	Limites verticales FL085 / FL095

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Activités complémentaires programmées :

En cas d'activation de la ZRT TRANSIT, les zones LF-R 6 A, B et D seront activées.

Conditions d'activation :

En cas d'activation de la zone LF-R 213 Nord-Est partie A, les ZRT PATROLLER et TRANSIT ne sont pas activables.

Lorsque la TMA 3 Saint-Dizier est active, les ZRT PATROLLER et ZRT TRANSIT sont activables après coordination avec Saint-Dizier APP.

ORGANISME A CONTACTER

61e Régiment d'artillerie :

- Directeur des vols : 06.71.28.66.07

- Cellule C3D : 03.25.35.96.05

- Permanence : 03.25.35.96.58